

Réf: Dossier N° 067990

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « AFRIK-IMMO »

Siège social Bingerville, Bingerville, Gagba, Lot 169, Ilot 10

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 21/12/2022 , et enregistrés au CEPICI le 22/12/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AFRIK-IMMO »

Objet : BTP, Génie civil, lotissements, Aménagements fonciers, Gestion immobilier, ventes de matériels de constructions et tous divers travaux liés à l'immobilier.

Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Bingerville, Bingerville, Gagba, Lot 169, Ilot 10

Dirigeant(s) : M KONE AMIDOU (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B12-06207 du 03/01/2022 au

Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°42533/GTCA/RC/2021 du 03/01/2022

